



d'Indre-et-Loire

SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale

A SAINT AVERTIN le 18 octobre 2021

Objet : consigne syndicale du SNUipp-FSU sur le non remplacement

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Vous constatez comme nous que le remplacement des collègues absents dans le département devient problématique. Certaines écoles cumulent plusieurs jours d'absences non remplacées.

C'est dans ce cadre que nous proposons aux écoles d'appliquer la consigne syndicale qui consiste à demander aux familles qui le peuvent de garder leurs enfants chez elles dès le lendemain du non-remplacement d'un collègue absent.

En demandant aux familles qui le peuvent de garder leurs enfants, les équipes enseignantes feront le choix de limiter la désorganisation provoquée par le non-remplacement des collègues absents.

Nous demandons le recrutement immédiat de nos collègues sur la liste complémentaire et la création de 100 postes de professeurs des écoles pour l'Indre-et-Loire pour la rentrée 2022 : pour le remplacement, les RASED, les décharges de direction, les droits au temps partiel....

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Paul Agard